

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022**

Objet : 1.1 Modification de la Décision Modificative n° 2/2022 - Budget gestion générale

Délibération n° 2022CS0029	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	83	Majorité requise :	32
Date de la convocation : 06/12/2022	Quorum	28	Pour	63
	Présents	48	Contre	0
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Pouvoirs	15	Abstentions	0
	Votants	63		

Le lundi 12 décembre 2022 à dix sept heure trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x)	Pouvoir	Suppléant
BETTING Dominique	LES ASSIONS			
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X		
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X		
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU		Pouvoir à MARHIC Daniel	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X		
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X		
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X		
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X		
TUAILLON Alain	CHAUZON	X		
LINAIS Julien	CHAZEAX			
CHAUDANSON Christian	FABRAS			Suppléant : BUFERNE Michel
PASCAL Jean	FAUGERES	X		
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X		
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X		
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X		
GROS Cyril	LABEGUDE	X		
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		Pouvoir à BALAZUC T.	
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X		
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE		Pouvoir à LE TOQUIN S.	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE	X		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X		
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X		
DEROUILHE François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
HOURS André	MALBOSC	X		
BRUN Marc	MEYRAS	X		
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X		
VEYRENC Yves	PONT DE LABEAUME	X		
LAURIOL Samuel	PRADONS			
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X		
AUDIBERT François	RIBES		Pouvoir à CHARRIER	
IMBERT Guy	ROCHER	X		
CAMPO Hervé	ROCLES			

BEDAGUE Gery	ROSIERES		Pouvoir à Kob	
POUGET Eric	ROSIERES		Pouvoir à VILLALONGA	
CARON Christian	RUOMS			
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES			
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES			
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS			
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X		
LORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE		Pouvoir à PASCAL J.	
MINJOULAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X		
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X		
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		Pouvoir à MERINE P.	
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIERES	X		Suppléant : CARRERES Thierr
CHABRY Christophe	SAMPZON			
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X		Suppléant : ROUSSEL Eric
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X		Suppléant : KOLACNY Liliane
GANDON Christian	UCEL	X		
BOYER Joël	UCEL			
GIAUFRET Hervé	UCEL			
PERRIER Bernard	UZER	X		Suppléant : AUBERT Yves
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X		
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X		
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS		Pouvoir à ARCHIMBAUD	
CHEREL Xavier	VERNON			
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X		
BOISSIN Odile	VINEZAC	X		
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X		
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie			
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE			
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X		
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		Suppléant : SOUBEYRAND Jacky
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X		
GINEVRA Stéphane	CHIROLS		Pouvoir à GARRIDO	
MAISONNEUVE Patrick	FONS			
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X		
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE		Pouvoir à CHASTAGNIER	
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X		
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à BESANCENOT	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à COROMINA	
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC			
UGHETTO René	SIAEP BARJAC			
AGERON Claude	SIAEP BARJAC			
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X		
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X		
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à LACROIX B.	
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à FALLOT J.	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERNIN			

Objet : 1.1 Modification de la Décision Modificative n° 2/2022 - Budget gestion générale

Le projet annule et remplace le précédent, suite observations de la trésorerie d'Aubenas (les prévisions des crédits budgétaires aux articles de cession n°192, 776, 675 ont été inscrites, or ces articles ne sont pas budgétaires en M14).

Le projet rectificatif de cette décision modificative se présente comme suit :

En fonctionnement :

Les dépenses et recettes supplémentaires s'équilibrent à la somme de 34 400.00 €. Pour mémoire, les crédits inscrits en 2022 au BP et au BS sont de 5 018 500.00 €.

Les recettes nouvelles proposées concernent :

- au chapitre 70 « produits services » pour 34 400.00 € (concerne le transfert des charges du personnel vers les budgets annexes)

Les dépenses nouvelles proposées concernent :

- au chapitre 011 « charges à caractère général » pour 2 000.00 € supplémentaires (concerne les frais de commission de la ligne de trésorerie),
- au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » pour 34 400.00 € supplémentaires,
- au chapitre 66 « charges financière » pour une diminution de (-) 2 000.00 €,

En investissement :

Les dépenses et recettes supplémentaires s'équilibrent à la somme de (-) 2 000.00 €. Pour mémoire, les crédits inscrits en 2022 au BP et au BS sont de 860 874.28 €.

Les recettes nouvelles proposées concernent :

- au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour une diminution de (-) 10 000.00 €,
- au chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations » pour 8 000.00 € (concerne la vente d'un véhicule).

Les dépenses nouvelles proposées concernent :

- au chapitre 020 « dépenses imprévues » pour 295.93 € supplémentaires,
- à la régularisation du résultat antérieur reporté pour une diminution de (-) 2 295.93 € (erreur matérielle sur décision modificative n°1).

L'ensemble des opérations est retracé dans les tableaux suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 960 500,00	0,00	34 400,00	34 400,00	4 994 900,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00
Total des recettes de gestion courante		5 017 500,00	0,00	34 400,00	34 400,00	5 051 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 017 500,00	0,00	34 400,00	34 400,00	5 051 900,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
TOTAL		5 018 500,00	0,00	34 400,00	34 400,00	5 052 900,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 052 900,00
--	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	218 200,00	0,00	2 000,00	2 000,00	220 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 982 600,00	0,00	34 400,00	34 400,00	4 017 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	71 600,00	0,00	0,00	0,00	71 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 272 400,00	0,00	36 400,00	36 400,00	4 308 800,00
66	Charges financières	59 800,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00	57 800,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	321 300,00		0,00	0,00	321 300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 653 500,00	0,00	34 400,00	34 400,00	4 687 900,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	135 000,00		0,00	0,00	135 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	230 000,00		0,00	0,00	230 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		365 000,00		0,00	0,00	365 000,00
TOTAL		5 018 500,00	0,00	34 400,00	34 400,00	5 052 900,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 052 900,00
--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	426 660,87	0,00	-10 000,00	-10 000,00	416 660,87
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		426 660,87	0,00	-10 000,00	-10 000,00	416 660,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	69 213,41	0,00	0,00	0,00	69 213,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total des recettes financières		69 213,41	0,00	8 000,00	8 000,00	77 213,41
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		495 874,28	0,00	-2 000,00	-2 000,00	493 874,28
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	135 000,00		0,00	0,00	135 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	230 000,00		0,00	0,00	230 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		365 000,00		0,00	0,00	365 000,00
TOTAL		860 874,28	0,00	-2 000,00	-2 000,00	858 874,28

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	858 874,28
---	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 163,02	0,00	0,00	0,00	11 163,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	373 097,32	0,00	0,00	0,00	373 097,32
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	384 260,34	0,00	0,00	0,00	384 260,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	27 750,00	0,00	295,93	295,93	28 045,93
	Total des dépenses financières	162 750,00	0,00	295,93	295,93	163 045,93
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	547 010,34	0,00	295,93	295,93	547 306,27
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	TOTAL	548 010,34	0,00	295,93	295,93	548 306,27

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	310 568,01
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	858 874,28
---	-------------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical **ADOpte** à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget principal « gestion générale », qui a fait l'objet d'une présentation préalable en commission « finances/travaux » le 15 novembre 2022.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022**

Objet : 1.2 Compte rendu des négociations collectives annuelles obligatoires

Délibération n° 2022CS0029	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	83	Majorité requisse :	32
Date de la convocation : 06/12/2022	Quorum	28		
	Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Présents	48	Contre
Pouvoirs		15	Abstentions	6
	Votants	63		

Le lundi 12 décembre 2022 à dix sept heure trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x)	Pouvoir	Suppléant
BETTING Dominique	LES ASSIONS			
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X		
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X		
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU		Pouvoir à MARHIC Daniel	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X		
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X		
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X		
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X		
TUAILLON Alain	CHAUZON	X		
LINAIS Julien	CHAZEAX			
CHAUDANSON Christian	FABRAS			Suppléant : BUFERNE Michel
PASCAL Jean	FAUGERES	X		
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X		
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X		
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X		
GROS Cyril	LABEGUDE	X		
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		Pouvoir à BALAZUC T.	
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X		
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE		Pouvoir à LE TOQUIN S.	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE	X		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X		
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X		
DEROUILHE François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
HOURS André	MALBOSC	X		
BRUN Marc	MEYRAS	X		
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X		
VEYRENC Yves	PONT DE LABEAUME	X		
LAURIOL Samuel	PRADONS			
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X		
AUDIBERT François	RIBES		Pouvoir à CHARRIER	
IMBERT Guy	ROCHER	X		
CAMPO Hervé	ROCLES			

BEDAGUE Gery	ROSIERES		Pouvoir à Kob	
POUGET Eric	ROSIERES		Pouvoir à VILLALONGA	
CARON Christian	RUOMS			
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES			
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES			
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS			
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X		
LORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE		Pouvoir à PASCAL J.	
MINJOULAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X		
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X		
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		Pouvoir à MERINE P.	
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIERES	X		Suppléant : CARRERES Thierr
CHABRY Christophe	SAMPZON			
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X		Suppléant : ROUSSEL Eric
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X		Suppléant : KOLACNY Liliane
GANDON Christian	UCEL	X		
BOYER Joël	UCEL			
GIAUFRET Hervé	UCEL			
PERRIER Bernard	UZER	X		Suppléant : AUBERT Yves
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X		
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X		
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS		Pouvoir à ARCHIMBAUD	
CHEREL Xavier	VERNON			
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X		
BOISSIN Odile	VINEZAC	X		
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X		
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie			
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE			
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X		
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		Suppléant : SOUBEYRAND Jacky
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X		
GINEVRA Stéphane	CHIROLS		Pouvoir à GARRIDO	
MAISONNEUVE Patrick	FONS			
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X		
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE		Pouvoir à CHASTAGNIER	
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X		
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à BESANCENOT	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à COROMINA	
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC			
UGHETTO René	SIAEP BARJAC			
AGERON Claude	SIAEP BARJAC			
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X		
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X		
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à LACROIX B.	
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à FALLOT J.	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERNIN			

Objet : 1.2 Compte rendu des négociations collectives annuelles obligatoires

L'obligation annuelle de négocier s'applique aux employeurs dont l'entreprise comporte une ou plusieurs sections syndicales représentatives (article L.2242-1 du code du travail).

La négociation annuelle obligatoire (NAO) porte sur les deux grandes thématiques suivantes :

- la rémunération (salaires effectifs), le temps de travail, et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail

L'employeur qui ne respecte pas son obligation s'expose à des sanctions pénales telles qu'un an d'emprisonnement et une amende de 3 750 € (article L.2243-1 du code du travail).

Pour information, à l'issue d'une NAO, l'attribution d'une prime est tout à fait envisageable par accord ou par décision unilatérale de l'employeur. Les conditions d'attribution et les modalités de calcul sont également discutées.

Un compte rendu peut être rédigé. Il est obligatoire dans le cas où aucun accord n'a été trouvé entre les parties présentes aux débats. Ce compte rendu de désaccord doit mentionner les points de désaccord et leurs motifs. Il fait également état des mesures que l'employeur entend appliquer unilatéralement. Ce compte rendu doit être déposé à la DREETS (direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Le président présente le compte rendu établi suite aux deux réunions qui se sont déroulées les 27 octobre et 24 novembre 2022 avec la délégation syndicale. Il informe les membres de l'assemblée qu'un accord n'a pu être trouvé. En conséquence, une décision unilatérale de l'employeur s'applique basé sur les éléments indiqués au compte-rendu annexé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à la majorité des présents (abstention de Bernard LACROIX, KOB Wilfrid et VILLALONGA Jérémy) décide de :

- **VALIDER** le compte rendu des négociations collectives annuelles obligatoires tel que annexé à la présente délibération
- **AUTORISER** le président à signer les documents utiles au dossier,

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022**

Objet : 1.3 Actualisation des AP/CP

Délibération n° 2022CS0030	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	83	Majorité requisse :	32
Date de la convocation : 06/12/2022	Quorum	28		
	Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Présents	49	Contre
Pouvoirs		15	Abstentions	0
	Votants	64		

Le lundi 12 décembre 2022 à dix sept heure trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x)	Pouvoir	Suppléant
BETTING Dominique	LES ASSIONS			
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X		
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X		
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU		Pouvoir à MARHIC Daniel	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X		
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X		
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X		
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X		
TUAILLON Alain	CHAUZON	X		
LINAIS Julien	CHAZEAX			
CHAUDANSON Christian	FABRAS			Suppléant : BUFERNE Michel
PASCAL Jean	FAUGERES	X		
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X		
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X		
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X		
GROS Cyril	LABEGUDE	X		
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		Pouvoir à BALAZUC T.	
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X		
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE		Pouvoir à LE TOQUIN S.	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE	X		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X		
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X		
DEROUILHE François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
HOURS André	MALBOSC	X		
BRUN Marc	MEYRAS	X		
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X		
VEYRENC Yves	PONT DE LABEAUME	X		
LAURIOL Samuel	PRADONS			
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X		
AUDIBERT François	RIBES		Pouvoir à CHARRIER	
IMBERT Guy	ROCHER	X		
CAMPO Hervé	ROCLES			

BEDAGUE Gery	ROSIERES		Pouvoir à Kob	
POUGET Eric	ROSIERES		Pouvoir à VILLALONGA	
CARON Christian	RUOMS			
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES			
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES			
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS			
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X		
LORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE		Pouvoir à PASCAL J.	
MINJOULAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X		
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X		
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		Pouvoir à MERINE P.	
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIERES	X		Suppléant : CARRERES Thierr
CHABRY Christophe	SAMPZON			
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X		Suppléant : ROUSSEL Eric
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X		Suppléant : KOLACNY Liliane
GANDON Christian	UCEL	X		
BOYER Joël	UCEL			
GIAUFRET Hervé	UCEL			
PERRIER Bernard	UZER	X		Suppléant : AUBERT Yves
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X		
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X		
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS		Pouvoir à ARCHIMBAUD	
CHEREL Xavier	VERNON			
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X		
BOISSIN Odile	VINEZAC	X		
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X		
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie			
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE			
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X		
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		Suppléant : SOUBEYRAND Jacky
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X		
GINEVRA Stéphane	CHIROLS		Pouvoir à GARRIDO	
MAISONNEUVE Patrick	FONS			
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X		
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE		Pouvoir à CHASTAGNIER	
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X		
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à BESANCENOT	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à COROMINA	
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC			
UGHETTO René	SIAEP BARJAC			
AGERON Claude	SIAEP BARJAC			
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X		
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X		
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à LACROIX B.	
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à FALLOT J.	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERNIN			

Objet : 1.3 Actualisation des AP/CP

- **Opération « captage eau potable – périmètres de protection » (opération 111)**

Par délibération en date du 19 avril 2010, le comité syndical a créé une AP/CP pour l'opération « périmètres de protection des captages d'eau potable » pour un montant de 368 368 € TTC.

Par délibération en date du 24 février 2014, le comité syndical a actualisé les crédits de paiement suite à l'avancement de l'étude et au changement du taux de TVA (20 %), ce qui portait le montant à 369 254 € TTC.

Par délibérations en date du 8 décembre 2014 et du 20 avril 2015, le comité syndical a prorogé et reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP jusqu'en 2017 suite à l'avancement des travaux. Il y avait lieu de reporter les crédits non utilisés en 2015 et de modifier l'AP/CP.

Par délibération en date du 12 décembre 2016, et dans la continuation de la procédure, il y avait lieu d'engager les travaux dont le montant s'élevait à 1 338 000 € jusqu'à 2020.

Par délibération en date du 10 avril 2017, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2017 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 15 novembre 2017, le comité syndical a décidé d'augmenter l'AP/CP en 2017 de 50 000 € TTC afin d'engager les marchés de travaux. Le montant total de l'AP/CP n'a pas été affecté.

Par délibération en date du 4 avril 2018, et suite à la réception des avis des hydrogéologues agréés et des rapports réalisés par le bureau d'études COHERENCE, il y a eu lieu d'augmenter l'AP de 1 277 288.34 € HT et de proroger l'AP/CP jusqu'en 2022.

Par délibération en date du 25 mars 2019, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2018 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 8 juin 2020, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2019 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 25 avril 2022, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2021 et 2022, suite, notamment, aux problèmes 'acquisitions foncière en cours.

Par délibération en date du 21 novembre 2022, le comité syndical a reporté une partie des crédits 2022 sur les exercices 2023 et 2024,

Suite à l'avancement des dépenses réalisées en 2022 sur cette opération, il y a lieu de reporter les crédits de paiement en 2023 soit 374 144.36 €.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de modifier les crédits inscrits en AP/CP dans cette délibération pour l'opération ci-après, à savoir :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en HT	CP 2012 réalisé	CP 2013 réalisé	CP 2014 réalisé	CP 2015 réalisé	CP 2016 réalisé	CP 2017 réalisé	CP 2018 réalisé	CP 2019 réalisé	CP 2020 réalisé	CP 2021 réalisé	CP 2022 réalisé	CP 2023	CP 2024
2010-1-AEP (111)	captage eau potable – périmètres de protection	2 700 000 €													
		(Etudes)	6 856€	79 367€	21 835€	25 705€	8 204€	26 599€ +	24 915€ +	339€ +	93€ +	512€ +	144 796€	9 488€ +	230 000€
		(Travaux)						15 802€	153 762€	194 491€	351 255€	181 324€		1 224 656€	

- **Opération « renouvellement de réseau » (opération 106)**

Par délibération en date du 14 novembre 2018, le comité syndical a créé une AP/CP pour l'opération « renouvellement de réseau » et a inscrit à cet effet un crédit de 9 300 000 € HT à consommer sur les exercices 2018 à 2022.

Par délibération en date du 25 mars 2019, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2018 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 8 juin 2020, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2019 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 29 mars 2021, le comité syndical a reporté partiellement les crédits non utilisés sur 2021 et 2022.

Par délibération en date du 22 novembre 2021, le comité syndical a modifié les crédits de paiement suite à la notification des marchés en octobre 2021 et les versements des avances aux entreprises.

Par délibération en date du 25 avril 2022, le comité syndical a reporté les crédits non utilisés de l'AP/CP en 2021 et modifié l'AP/CP.

Par délibération en date du 21 novembre 2022, le comité syndical a reporté une partie des crédits 2022 sur l'exercice 2023.

Suite à l'avancement des dépenses réalisées en 2022 sur cette opération, il y a lieu de reporter les crédits de paiement en 2023 soit 1 270 544.07 €.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de modifier les crédits inscrits en AP/CP dans cette délibération pour l'opération ci-après, à savoir :

N° AP/CP	Opération	Montant tant global de l'AP en HT	CP 2018 réalisé	CP 2019 réalisé	CP 2020 réalisé	CP 2021 réalisé	CP 2022 réalisé	CP 2023
2018-1 AEP (106)	« renouvellement de réseau »	9 300 000 €	18 136	950 804	1 267 550	2 706 309	2 586 657	1 770 544

- **Opération « RESTRUCTURATION DU RESEAU Meyras/St Pierre dans le cadre de l'abandon de la prise d'eau de la Fontaulière - » (opération 102 - MEYR118068)**

Par délibération en date du 21 novembre 2022, le comité syndical a créé une AP/CP pour l'opération « Meyras/St Pierre dans le cadre de l'abandon de la prise d'eau de la fontaulière » a inscrit à cet effet un crédit de 290 000 € HT à consommer sur les exercices 2022 à 2023.

Suite à l'avancement des dépenses réalisées en 2022 sur cette opération, il y a lieu de reporter les crédits de paiement en 2023 soit 263 304.34 €.

En conséquence, il est proposé au comité syndical de modifier les crédits inscrits en AP/CP dans cette délibération pour l'opération ci-après, à savoir :

N° AP/CP	Opération	Montant tant global de l'AP en HT	CP 2022 réalisé	CP 2023	CP 2024
2022-1 AEP (102)	Restructuration du réseau MEYRAS/ST PIERRE dans le cadre de l'abandon de la prise d'eau de la Fontaulière	1 740 000 €	26 695.66	1 243 304.34	470 000

Les commissions des finances et des travaux et la CCSPL sont saisies de la création et de l'actualisation des AP/CP les 5 décembre et 6 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- **CREER ET MODIFIER** les AP/CP tels que présentés et retranscrits dans les tableaux ci-dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022**

Objet : 1.4 Catalogue des tarifs 2023

Délégation n° 2022CS0034	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	83	Majorité requisse :	32
Date de la convocation : 06/12/2022	Quorum	28		
	Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Présents	49	Contre
Pouvoirs		15	Abstentions	7
	Votants	64		

Le lundi 12 décembre 2022 à dix sept heure trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x)	Pouvoir	Suppléant
BETTING Dominique	LES ASSIONS			
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X		
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X		
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU		Pouvoir à MARHIC Daniel	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X		
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X		
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X		
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X		
TUAILLON Alain	CHAUZON	X		
LINAIS Julien	CHAZEAX			
CHAUDANSON Christian	FABRAS			Suppléant : BUFERNE Michel
PASCAL Jean	FAUGERES	X		
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X		
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X		
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X		
GROS Cyril	LABEGUDE	X		
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		Pouvoir à BALAZUC T.	
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X		
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE		Pouvoir à LE TOQUIN S.	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE	X		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X		
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X		
DEROUILHE François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
HOURS André	MALBOSC	X		
BRUN Marc	MEYRAS	X		
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X		
VEYRENC Yves	PONT DE LABEAUME	X		
LAURIOL Samuel	PRADONS			
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X		
AUDIBERT François	RIBES		Pouvoir à CHARRIER	
IMBERT Guy	ROCHER	X		
CAMPO Hervé	ROCLES			

BEDAGUE Gery	ROSIERES		Pouvoir à Kob	
POUGET Eric	ROSIERES		Pouvoir à VILLALONGA	
CARON Christian	RUOMS			
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES			
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES			
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS			
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X		
LORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE		Pouvoir à PASCAL J.	
MINJOULAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X		
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X		
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		Pouvoir à MERINE P.	
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIERES	X		Suppléant : CARRERES Thierr
CHABRY Christophe	SAMPZON			
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X		Suppléant : ROUSSEL Eric
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X		Suppléant : KOLACNY Liliane
GANDON Christian	UCEL	X		
BOYER Joël	UCEL			
GIAUFRET Hervé	UCEL			
PERRIER Bernard	UZER	X		Suppléant : AUBERT Yves
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X		
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X		
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS		Pouvoir à ARCHIMBAUD	
CHEREL Xavier	VERNON			
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X		
BOISSIN Odile	VINEZAC	X		
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X		
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie			
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE			
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X		
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		Suppléant : SOUBEYRAND Jacky
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X		
GINEVRA Stéphane	CHIROLS		Pouvoir à GARRIDO	
MAISONNEUVE Patrick	FONS			
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X		
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE		Pouvoir à CHASTAGNIER	
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X		
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à BESANCENOT	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à COROMINA	
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC			
UGHETTO René	SIAEP BARJAC			
AGERON Claude	SIAEP BARJAC			
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X		
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X		
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à LACROIX B.	
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à FALLOT J.	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERNIN			

Objet : 1.4 Catalogue des tarifs 2023

Par délibération du 15 décembre 2021, le comité syndical a approuvé les principales évolutions de tarifs pour l'année 2022 à savoir : l'augmentation des redevances et des tarifs liés à l'application des règlements de service, la révision des tarifs des abonnements « part fixe » avec la création d'un tarif spécifique pour les compteurs Ø 20 mm, avec une proportionnalité sur les tranches suivantes, d'où une augmentation de tarifs pour les plus gros compteurs. Des modifications de quelques tarifs ont également été adoptées pour les bordereaux de prix.

Le comité syndical a en outre approuvé la suppression de la référence à la part « investissement » et à la part « syndicale ». Une nouvelle répartition des recettes a été mise en œuvre. Enfin, un travail a été mené pour poursuivre la mise en place des multiples de part fixe.

La fin de l'année 2022 fait ressortir un contexte économique général incertain, marqué principalement par la très forte hausse des prix de l'électricité, des carburants, des réactifs, le retour de l'inflation et des conditions d'accès à l'emprunt moins favorables. Ces diverses hausses de charges, imprévisibles lors de la préparation budgétaire fin 2021, ont fragilisé la situation financière du syndicat et pèsent inévitablement sur les résultats de l'exercice 2022 et sur les orientations budgétaires pour l'année 2023.

Ce contexte et les conséquences qui en découlent ont été présentés et débattus lors de la séance du comité syndical du 21 novembre 2022, consacré au Débat d'Orientation Budgétaire. A l'issue de ces discussions et compte-tenu des éléments financiers précisés supra, il est proposé d'appliquer une hausse des tarifs généralisée sur l'ensemble des redevances, à hauteur de 20% pour la partie eau potable et une augmentation de +15% pour la partie assainissement collectif et non collectif.

Les tarifs applicables sont ceux qui figurent de manière détaillée à l'annexe « catalogue tarifaire ». Toutefois, les principales propositions d'évolutions de tarifs pour 2023, sauf exceptions, se décomposent comme suit :

GESTION GENERALE

Foncier :

- Cession des terrains aux particuliers : valeur de cession calée selon l'estimation de France Domaine
- Redevance pour occupation du domaine public du SEBA :
Cette redevance calculée en application de l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publique, concerne les opérateurs et gestionnaires de réseaux publics, utilisant des infrastructures et réseaux de communications électroniques, de transport et de distribution. Il est proposé de calculer la redevance sur la base des tarifs en vigueur fixés soit par décret pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz, soit sur la base des montants plafonds annuels précisés dans la circulaire de la FNCCR pour les infrastructures et réseaux de communications électroniques.

Copies de documents :

Montants basés sur les tarifs de la CADA

EAU POTABLE

Distribution eau potable :

- Redevances :

Abonnement annuel : augmentation de +20% sauf pour les compteurs de diamètres 20 mm +6.5% et suivants (sans changement)

Part variable : +20%

Production eau potable :

Augmentation de +20% hors part investissement « PDV »

Tarifs liés à l'application du règlement de service : augmentation de +20%

Tarif pour prélèvement d'eau – bornes de puisage : fourniture de badges et gestion associée : forfait 50€

Intervention technique pour réparation suite à intervention de tiers : augmentation + 20%

Activités annexes – défense contre l'incendie : + 20% seulement pour les frais de déplacement d'un agent, applicable également dans le cadre de la réalisation d'une prestation de recherche de fuites.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Redevances :

Abonnement annuel et part variable : augmentation de +15%

Redevances « rejets industriels » : augmentation de +15%

Réception des matières de curage et de vidange : augmentation +15%

Tarifs liés à l'application du règlement de service : augmentation de +15%

Intervention technique pour réparation suite à intervention de tiers : Augmentation identique à celle proposée pour l'eau potable.

PFB- participation aux frais de branchement :

Proposition d'augmentation de +15%, soit 575 € au lieu de 500 € en 2022. Il est également proposé de supprimer l'exonération de 50% pour une unité implantée en contre-bas et nécessitant la pose d'un poste de relevage individuel. En effet, que l'usager ait besoin ou non d'un poste de relevage individuel, les caractéristiques de la part publique de branchement présentent les mêmes caractéristiques et donc les mêmes coûts. De même, lors de l'appel de la PFB, le SEBA ne dispose pas toujours de l'information du poste de relevage individuel et se voit alors contraint de procéder après coup, à des régularisations financières et comptables contraignantes.

PFAC- participation pour financement d'assainissement collectif :

Pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau, il est proposé d'augmenter le coût de la PFAC à 3000 €, réparti de la manière suivante :

- 2000€ par boîte de raccordement
- 1000 € par unité de destination

Il est proposé de supprimer l'exonération si besoin d'un poste de relevage privé. En effet, dans le cadre de la construction de la maison, les propriétaires sont conscients de la situation du terrain en contrebas.

Pour les immeubles existants raccordés lors de l'édification du nouveau réseau, le montant de la PFAC est égal à 1 000 €, pour toute unité de destination.

Il est proposé de ne plus déduire la participation pour frais de branchement du montant de la PFAC.

En outre, tant pour l'eau potable que pour l'assainissement collectif, force est de constater la hausse des prix pratiqués par les entreprises pour les travaux de branchements neufs. Par conséquent, il est proposé que les tarifs concernant ces travaux pour l'année 2023, soient également revus à la hausse, de manière différenciée toutefois.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Augmentation des tarifs à hauteur de +15%, étant précisé qu'en ce qui concerne les hôtels, et plus généralement l'hôtellerie de plein air, les tarifs liés au nombre de chambres ou aux emplacements supérieurs à 50 sont regroupés sur une seule ligne tarifaire.

Le catalogue joint en annexe reprend la totalité des modifications proposées

La commission « finances et travaux » a été saisie le 5 décembre 2022. La commission consultative des services publics locaux et le conseil d'exploitation des régies ont rendu des avis le 6 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité des membres présents (contre : Wilfrid KOB, Nicolas CHARRIER, Jérémie VILLALONGA, Michel BUFERNE, Yves VEYRENC, Joseph FALLOT, Daniel MARHIC, Bernard LACROIX, François DEROUILLHE, Yves AUBERT, Liliane LOKACNY, Alexandra AMIEL, Claude MINJOULAT-REY ; abstentions : Marc BRUN, Eric ROUSSEL, Thierry BESANCENOT, Guillaume GRASSET, Odile BOISSIN) décide de :

- **APPROUVER** les évolutions de tarifs telles que décrites ci-dessus,
- **APPROUVER** de manière générale le catalogue des tarifs syndicaux 2023 tel que fourni en annexe.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022**

Objet : 1.5 Budget primitif - Gestion Générale - 2023

Délibération n° 2022CS0031	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	83	Majorité requisse :	32
Date de la convocation : 06/12/2022	Quorum	28		
	Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Présents	49	Contre
Pouvoirs		15	Abstentions	4
	Votants	64		

Le lundi 12 décembre 2022 à dix sept heure trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x)	Pouvoir	Suppléant
BETTING Dominique	LES ASSIONS			
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X		
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X		
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU		Pouvoir à MARHIC Daniel	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X		
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X		
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X		
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X		
TUAILLON Alain	CHAUZON	X		
LINAIS Julien	CHAZEAX			
CHAUDANSON Christian	FABRAS			Suppléant : BUFERNE Michel
PASCAL Jean	FAUGERES	X		
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X		
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X		
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X		
GROS Cyril	LABEGUDE	X		
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		Pouvoir à BALAZUC T.	
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X		
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE		Pouvoir à LE TOQUIN S.	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE	X		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X		
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X		
DEROUILHE François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
HOURS André	MALBOSC	X		
BRUN Marc	MEYRAS	X		
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X		
VEYRENC Yves	PONT DE LABEAUME	X		
LAURIOL Samuel	PRADONS			
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X		
AUDIBERT François	RIBES		Pouvoir à CHARRIER	
IMBERT Guy	ROCHER	X		
CAMPO Hervé	ROCLES			

BEDAGUE Gery	ROSIERES		Pouvoir à Kob	
POUGET Eric	ROSIERES		Pouvoir à VILLALONGA	
CARON Christian	RUOMS			
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES			
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES			
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS			
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X		
LORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE		Pouvoir à PASCAL J.	
MINJOULAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X		
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X		
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		Pouvoir à MERINE P.	
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIERES	X		Suppléant : CARRERES Thierr
CHABRY Christophe	SAMPZON			
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X		Suppléant : ROUSSEL Eric
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X		Suppléant : KOLACNY Liliane
GANDON Christian	UCEL	X		
BOYER Joël	UCEL			
GIAUFRET Hervé	UCEL			
PERRIER Bernard	UZER	X		Suppléant : AUBERT Yves
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X		
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X		
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS		Pouvoir à ARCHIMBAUD	
CHEREL Xavier	VERNON			
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X		
BOISSIN Odile	VINEZAC	X		
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X		
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie			
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE			
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X		
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		Suppléant : SOUBEYRAND Jacky
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X		
GINEVRA Stéphane	CHIROLS		Pouvoir à GARRIDO	
MAISONNEUVE Patrick	FONS			
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X		
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE		Pouvoir à CHASTAGNIER	
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X		
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à BESANCENOT	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à COROMINA	
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC			
UGHETTO René	SIAEP BARJAC			
AGERON Claude	SIAEP BARJAC			
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X		
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X		
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à LACROIX B.	
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à FALLOT J.	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERNIN			

Objet : 1.5 Budget primitif - Gestion Générale - 2023

Le projet de budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 5 027 999.68 €, contre 5 532 250 € en 2022 (- 9.11 %). 4 693 690 € contre 4 998 500 € en 2022 (- 6.10 %) sont inscrits en section d'exploitation et 334 309.68 € contre 533 750 € en 2022 (- 37.37 %), sont inscrits en section d'investissement. Les comparaisons entre exercices sont réalisées entre budgets prévisionnels, sans intégration des décisions modificatives adoptées au cours de l'année 2022.

Section de fonctionnement :

Les **recettes** proviennent principalement :

- du chapitre 013 «atténuation de charges» pour 25 000 €, contre 20 000 € en 2022 (+ 25 %),
- du chapitre 70 «vente de produits fabriqués ...» pour 4 637 690 €, contre 4 940 500 € en 2022 (- 6.13 %),
- du chapitre 75 «autres produits de gestion courante» pour 31 000 €, contre 37 000 € en 2022, (- 16.22 %).

Les **dépenses**, en regard, comprennent notamment :

- chapitre 011 «charges à caractère général» pour 157 000 €, contre 218 200 € en 2022 (- 28.05 %),
- chapitre 012 «charges de personnel et frais assimilés» pour 4 195 000 €, contre 3 982 600 € en 2022 (+ 5.33 %),
- chapitre 65 «autres charges de gestion courante» pour 76 690 €, contre 71 600 € en 2022 (+ 7.11 %),
- chapitre 66 «charges financières» pour 35 000 €, contre 39 800 € en 2022 (- 12.06 %),
- chapitre 022 «dépenses imprévues» pour 10 000 €, contre 321 300 € en 2022 (- 96.89 %),
- chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 220 000 €, contre 230 000 € en 2022 (-4.35 %).

Section d'investissement :

Les **recettes** proviennent essentiellement :

- du chapitre 16 «emprunts» pour 102 409.68 €, contre 111 501 € en 2022 (-8.15 %),
- du chapitre 10 «dotations et fonds divers» pour 11 900 €, contre 57 249 € en 2022 (-79.21 %),
- du chapitre 040 «opération d'ordre transfert entre sections» pour 220 000 €, contre 230 000 € en 2022 (-4.35 %).

Les **dépenses** se composent essentiellement :

- des chapitres 20 et 21 «immobilisations corporelles et incorporelles (hors opérations)» pour 179 309.68 €, contre 360 000 € en 2022 (- 50.19 %),
- du chapitre 16 «emprunts et dettes assimilées» pour 135 000€, idem que 2022,
- du chapitre 020 «dépenses imprévues » pour 20 000 €.

L'ensemble des opérations de ce budget est retracé dans les tableaux suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 940 500,00	0,00	4 637 690,00	4 637 690,00	4 637 690,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 997 500,00	0,00	4 693 690,00	4 693 690,00	4 693 690,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 997 500,00	0,00	4 693 690,00	4 693 690,00	4 693 690,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		4 998 500,00	0,00	4 693 690,00	4 693 690,00	4 693 690,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						4 693 690,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	218 200,00	0,00	157 000,00	157 000,00	157 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 982 600,00	0,00	4 195 000,00	4 195 000,00	4 195 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	71 600,00	0,00	76 690,00	76 690,00	76 690,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 272 400,00	0,00	4 428 690,00	4 428 690,00	4 428 690,00
66	Charges financières	39 800,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	321 300,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 633 500,00	0,00	4 473 690,00	4 473 690,00	4 473 690,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	135 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	230 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		365 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
TOTAL		4 998 500,00	0,00	4 693 690,00	4 693 690,00	4 693 690,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 693 690,00
--	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	111 501,00	0,00	102 409,68	102 409,68	102 409,68
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		111 501,00	0,00	102 409,68	102 409,68	102 409,68
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	57 249,00	0,00	11 900,00	11 900,00	11 900,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		57 249,00	0,00	11 900,00	11 900,00	11 900,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		168 750,00	0,00	114 309,68	114 309,68	114 309,68
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	135 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	230 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		365 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
TOTAL		533 750,00	0,00	334 309,68	334 309,68	334 309,68

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	334 309,68
---	------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	360 000,00	0,00	174 309,68	174 309,68	174 309,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	370 000,00	0,00	179 309,68	179 309,68	179 309,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	27 750,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	162 750,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	532 750,00	0,00	334 309,68	334 309,68	334 309,68
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 000,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	533 750,00	0,00	334 309,68	334 309,68	334 309,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	334 309,68
---	-------------------

Les commissions des finances et des travaux et la CCSPL sont saisies du budget 2023 « gestion générale » les 5 décembre et 6 décembre 2022.

Le comité syndical, à la majorité des membres présents (contre : Liliane KOLACNY, Yves AUBERT, Jérémy VILLALONGA, Michel BUFERNE, Yves VEYRENC, François DEROUILLHE, Bernard LACROIX, Joseph FALLOT, Daniel MARHIC, Nicolas CHARRIER, Wilfrid KOB ; abstentions : Claude MINJOULAT-REY, Alexandra AMIEL, Guillaume GRASSET, Odile BOISSIN) APPROUVE le budget primitif 2023 « budget principal – gestion générale » tel que présenté par le président.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022**

Objet : 1.6 Budget primitif - Alimentation en eau potable - 2023

Délégation n° 2022CS0032	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	83	Majorité requise :	32
Date de la convocation : 06/12/2022	Quorum	28	Pour	43
	Présents	49	Contre	17
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Pouvoirs	15	Abstentions	4
	Votants	64		

Le lundi 12 décembre 2022 à dix sept heure trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x)	Pouvoir	Suppléant
BETTING Dominique	LES ASSIONS			
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X		
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X		
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU		Pouvoir à MARHIC Daniel	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X		
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X		
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X		
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X		
TUAILLON Alain	CHAUZON	X		
LINAIS Julien	CHAZEAX			
CHAUDANSON Christian	FABRAS			Suppléant : BUFERNE Michel
PASCAL Jean	FAUGERES	X		
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X		
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X		
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X		
GROS Cyril	LABEGUDE	X		
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		Pouvoir à BALAZUC T.	
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X		
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE		Pouvoir à LE TOQUIN S.	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE	X		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X		
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X		
DEROUILHE François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
HOURS André	MALBOSC	X		
BRUN Marc	MEYRAS	X		
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X		
VEYRENC Yves	PONT DE LABEAUME	X		
LAURIOL Samuel	PRADONS			
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X		
AUDIBERT François	RIBES		Pouvoir à CHARRIER	
IMBERT Guy	ROCHER	X		
CAMPO Hervé	ROCLES			

BEDAGUE Gery	ROSIERES		Pouvoir à Kob	
POUGET Eric	ROSIERES		Pouvoir à VILLALONGA	
CARON Christian	RUOMS			
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES			
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES			
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS			
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X		
LORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE		Pouvoir à PASCAL J.	
MINJOULAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X		
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X		
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		Pouvoir à MERINE P.	
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIERES	X		Suppléant : CARRERES Thierr
CHABRY Christophe	SAMPZON			
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X		Suppléant : ROUSSEL Eric
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X		Suppléant : KOLACNY Liliane
GANDON Christian	UCEL	X		
BOYER Joël	UCEL			
GIAUFRET Hervé	UCEL			
PERRIER Bernard	UZER	X		Suppléant : AUBERT Yves
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X		
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X		
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS		Pouvoir à ARCHIMBAUD	
CHEREL Xavier	VERNON			
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X		
BOISSIN Odile	VINEZAC	X		
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X		
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie			
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE			
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X		
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		Suppléant : SOUBEYRAND Jacky
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X		
GINEVRA Stéphane	CHIROLS		Pouvoir à GARRIDO	
MAISONNEUVE Patrick	FONS			
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X		
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE		Pouvoir à CHASTAGNIER	
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X		
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à BESANCENOT	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à COROMINA	
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC			
UGHETTO René	SIAEP BARJAC			
AGERON Claude	SIAEP BARJAC			
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X		
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X		
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à LACROIX B.	
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à FALLOT J.	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERNIN			

Objet : 1.6 Budget primitif - Alimentation en eau potable - 2023

Le projet de budget primitif 2023 « alimentation en eau potable » s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 23 173 963.37 €, contre 30 782 911 € en 2022 (- 24.72 %). 11 808 865€ contre 14 628 661 € en 2022 (- 19.28 %) sont inscrits en section d'exploitation et 11 365 098.37 €, contre 16 154 250 € en 2022 (- 29.65 %), en section d'investissement.

Les comparaisons entre exercices sont réalisées uniquement entre budgets primitifs, sans intégration des décisions modificatives adoptées au cours de l'année 2022.

Il est rappelé la décision du bureau syndical le 12 mai 2021 prévoyant le paiement sur le budget AEP de dépenses de fonctionnement du budget assainissement, avec remboursement mensuel, par simplicité comptable. Ceci explique une partie de l'augmentation de la section d'exploitation (*).

❖ Déclinaison du sous-budget « A.E.P. DISTRIBUTION » :

Section d'exploitation :

Les **recettes** proviennent principalement :

- du chapitre 70 «vente de produits fabriqués ... » pour 8 322 180 €, contre 7 656 000 € en 2022 (+8.70 %),
- du chapitre 75 «autres produits de gestion courante» pour 686 685 €, dont 651 685 € correspondant à la décision citée ci-dessus (*),
- du chapitre 77 «produits exceptionnels» pour 35 000 € contre 2 537 324 € en 2022 (-98.62 %),
- du chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 188 000 €, contre 194 000 € en 2022 (-3.09 %).

Les **dépenses**, en regard, comprennent notamment :

- chapitre 011 «charges à caractère général» pour 3 498 852 €, contre 4 086 900 € en 2022 (-14.39 %), y compris 651 685 € correspondant à la décision citée ci-dessus (*),
- chapitre 012 «charges de personnel et frais assimilés» pour 2 787 673 €, contre 2 621 449 € en 2022 (+6.34 %). Il s'agit, en particulier, du remboursement des charges de personnel et frais assimilés au budget gestion générale,
- chapitre 65 «autres charges de gestion courante» pour 1 055 006 €, contre 1 379 750 € en 2022 (-23.54 %), dont une partie de contributions d'AEP au budget «gestion générale»,
- chapitre 014 «atténuation de produits» pour 650 000€, contre 800 000 € en 2022 (-18.75 %). Cela correspond à la redevance pour pollution domestique versée à l'Agence de l'eau,
- chapitre 66 «charges financières» pour 249 000 €, contre 228 000 € en 2022 (+9.21 %),
- chapitre 67 «charges exceptionnelles» pour 45 000 €, contre 32 500 € en 2022 (+38.46 %),
- chapitre 68 «dotations aux dépréciations et aux provisions» pour 400 000 €. Cela concerne les provisions pour impayés,
- chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 1 295 000 €, contre 1 290 000 € en 2022 (+0.39 %),
- chapitre 022 «dépenses imprévues» pour 100 000 €,
- chapitre 023 «virement à la section d'investissement» pour 96 255 €, contre 410 000 € en 2022 (-76.52 %).

Section d'investissement :

Les **recettes** proviennent essentiellement :

- du chapitre 13 «subventions d'investissement » pour 2 796 272.49 €, contre 1 714 000 € en 2022 (+63.14 %),
- du chapitre 16 «emprunts» pour 5 022 485.36 €, contre 10 000 750 € en 2022 (-49.78 %). Il s'agit là d'une prévision, les besoins définitifs de financement seront connus après reprise des résultats 2022,
- du chapitre 021 «virement de la section d'exploitation» pour 96 255 €, contre 410 000 € en 2022 (-76.52 %),
- du chapitre 040 «opération d'ordre transfert entre sections» pour 1 295 000 €, contre 1 290 000 € en 2022 (+0.39 %),
- du chapitre 041 «opérations patrimoniales» pour 1 000 000 €, contre 1 400 000 € en 2022 (-28.57 %). Cela correspond aux écritures d'ordre sur les remboursements des avances des entreprises.

Les **dépenses** se composent essentiellement :

- du chapitre 20 «immobilisations incorporelles (hors opérations)» pour 9 626.15 €, contre 20 000 € en 2022 (-51.87 %),
- du chapitre 21 «immobilisations corporelles (hors opérations)» pour 1 379 765.33 €, contre 1 272 000 € en 2022 (+8.47 %),
- des opérations d'équipement pour 7 205 177.18 €, contre 10 450 000 € en 2022 (-31.05 %),
- du chapitre 16 «emprunts et dettes assimilés» pour 552 000 €, contre 410 000 € en 2022 (+34.63 %),
- du chapitre 040 «opérations d'ordre transfert entre sections» pour 188 000 €, contre 234 000 € en 2022 (- 19.66 %),
- du chapitre 041 «opérations patrimoniales» pour 1 000 000 €, contre 1 400 000 € en 2022 (-28.57 %). Cela correspond aux écritures d'ordre sur les remboursements des avances aux entreprises.

❖ **Déclinaison du sous-budget – A.E.P. PRODUCTION :**

Section d'exploitation :

Les **recettes** proviennent principalement :

- du chapitre 70 «vente de produits fabriqués ... » pour 1 130 000 €,
- du chapitre 74 «subventions d'exploitation» pour 1 095 000 €, même chiffre qu'en 2022,
- du chapitre 77 «produits exceptionnels» pour 0 €, contre 272 662 € en 2022 (-100.00 %),
- du chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 352 000€, contre 362 000 € en 2022 (-2.76 %).

Les **dépenses**, en regard, comprennent notamment les :

- chapitre 011 «charges à caractère général» pour 480 448 €, contre 1 015 500 € en 2022 (-52.69 %),
- chapitre 012 «charges de personnel et frais assimilés» pour 256 603 €, contre 233 900 € en 2022 (-8.85 %). Il s'agit du remboursement des charges de personnel et frais assimilés au budget gestion générale,
- chapitre 65 «autres charges de gestion courante» pour 56 028 €, contre 122 000 € en 2022 (-54.08 %). Concerne les contributions d'AEP au budget «gestion générale»,
- chapitre 66 «charges financières» pour 121 000€, contre 137 000 € en 2022 (-8.54 %),
- chapitre 67 «charges exceptionnelles» pour 0 €, contre 792 300 € en 2022 (-100.00 %),
- chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 718 000 €, contre 717 000 € en 2022 (-0.14 %).

Section d'investissement :

Les **recettes** proviennent essentiellement :

- du chapitre 13 «subventions d'investissement» pour 55 534 €, contre 182 500 € en 2022 (-69.57 %),
- du chapitre 040 «opération d'ordre transfert entre sections» pour 718 000 €, contre 717 000 € en 2022 (-0.14 %),
- du chapitre 4582 «opérations pour compte de tiers» pour 381 551.52 €. Cela correspond aux participations des collectivités sur travaux « régulation réseau ossature ».

Les **dépenses** se composent essentiellement :

- du chapitre 21 «immobilisations corporelles (hors opérations)» pour 110 000 € (néant en 2022),
- des opérations d'équipement pour 1 86 425.36 €, contre 700 000 € en 2022 (-73.37 %),
- du chapitre 16 «emprunts et dettes assimilées» pour 348 000 €, contre 340 000 € en 2022 (+2.35 %),
- du chapitre 040 «opérations d'ordre de transfert entre sections» pour 352 000 €, contre 362 000 € en 2022 (-2.76 %),
- du chapitre 4581 «opérations pour compte de tiers» pour 34 104.35 €. Cela correspond aux travaux « régulation réseau ossature ».

L'ensemble des opérations de ce budget annexe est retracé dans les tableaux suivants :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 306 000,00	0,00	9 452 180,00	9 452 180,00	9 452 180,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 115 000,00	0,00	1 095 000,00	1 095 000,00	1 095 000,00
75	Autres produits de gestion courante	801 675,00	0,00	686 685,00	686 685,00	686 685,00
Total des recettes de gestion des services		11 222 675,00	0,00	11 233 865,00	11 233 865,00	11 233 865,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 809 986,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		14 032 661,00	0,00	11 268 865,00	11 268 865,00	11 268 865,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	596 000,00		540 000,00	540 000,00	540 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		596 000,00		540 000,00	540 000,00	540 000,00
TOTAL		14 628 661,00	0,00	11 808 865,00	11 808 865,00	11 808 865,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 808 865,00
---	----------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 102 400,00	0,00	3 979 300,00	3 979 300,00	3 979 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 855 349,00	0,00	3 044 276,00	3 044 276,00	3 044 276,00
014	Atténuations de produits	800 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 501 750,00	0,00	1 111 034,00	1 111 034,00	1 111 034,00
Total des dépenses de gestion des services		10 259 499,00	0,00	8 784 610,00	8 784 610,00	8 784 610,00
66	Charges financières	365 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
67	Charges exceptionnelles	824 800,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	375 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	47 362,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		11 871 661,00	0,00	9 699 610,00	9 699 610,00	9 699 610,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	750 000,00		96 255,00	96 255,00	96 255,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 007 000,00		2 013 000,00	2 013 000,00	2 013 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 757 000,00		2 109 255,00	2 109 255,00	2 109 255,00
TOTAL		14 628 661,00	0,00	11 808 865,00	11 808 865,00	11 808 865,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	11 808 865,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 896 500,00	0,00	2 851 806,49	2 851 806,49	2 851 806,49
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 000 750,00	0,00	5 022 485,36	5 022 485,36	5 022 485,36
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		11 897 250,00	0,00	7 874 291,85	7 874 291,85	7 874 291,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	381 551,52	381 551,52	381 551,52
Total des recettes réelles d'investissement		11 897 250,00	0,00	8 255 843,37	8 255 843,37	8 255 843,37
021	Virement de la section d'exploitation (4)	750 000,00		96 255,00	96 255,00	96 255,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 007 000,00		2 013 000,00	2 013 000,00	2 013 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 500 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 257 000,00		3 109 255,00	3 109 255,00	3 109 255,00
TOTAL		16 154 250,00	0,00	11 365 098,37	11 365 098,37	11 365 098,37

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 365 098,37
---	----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	9 626,15	9 626,15	9 626,15
21	Immobilisations corporelles	1 272 000,00	0,00	1 489 765,33	1 489 765,33	1 489 765,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	11 150 000,00	0,00	7 391 602,54	7 391 602,54	7 391 602,54
	Total des dépenses d'équipement	12 442 000,00	0,00	8 890 994,02	8 890 994,02	8 890 994,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	836 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 616 250,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	34 104,35	34 104,35	34 104,35
	Total des dépenses réelles d'investissement	14 058 250,00	0,00	9 825 098,37	9 825 098,37	9 825 098,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	596 000,00	0,00	540 000,00	540 000,00	540 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 500 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 096 000,00	0,00	1 540 000,00	1 540 000,00	1 540 000,00
	TOTAL	16 154 250,00	0,00	11 365 098,37	11 365 098,37	11 365 098,37

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 365 098,37
---	----------------------

Les commissions des finances et des travaux et la CCSPL sont saisies du budget 2023 « alimentation en eau potable » les 5 décembre et 6 décembre 2022.

Le comité syndical, à la majorité des membres présents (contre : Liliane KOLACNY, Yves AUBERT, Jérémy VILLALONGA, Michel BUFERNE, Yves VEYRENC, François DEROUJILHE, Bernard LACROIX, Joseph FALLOT, Daniel MARHIC, Nicolas CHARRIER, Wilfrid KOB ; abstentions : Claude MINJOULAT-REY, Alexandra AMIEL, Guillaume GRASSET, Odile BOISSIN) APPROUVE le budget primitif 2023 « Annexe n°1 alimentation en eau potable » tel que présenté par le président.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022**

Objet : 1.7 Budget primitif - Assainissement - 2023

Délibération n° 2022CS0033	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	83	Majorité requisse :	32
Date de la convocation : 06/12/2022	Quorum	28		
	Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Présents	49	Contre
Pouvoirs		15	Abstentions	4
	Votants	64		

Le lundi 12 décembre 2022 à dix sept heure trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x)	Pouvoir	Suppléant
BETTING Dominique	LES ASSIONS			
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X		
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X		
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU		Pouvoir à MARHIC Daniel	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X		
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X		
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X		
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X		
TUAILLON Alain	CHAUZON	X		
LINAIS Julien	CHAZEAX			
CHAUDANSON Christian	FABRAS			Suppléant : BUFERNE Michel
PASCAL Jean	FAUGERES	X		
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X		
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X		
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X		
GROS Cyril	LABEGUDE	X		
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		Pouvoir à BALAZUC T.	
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X		
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE		Pouvoir à LE TOQUIN S.	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE	X		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X		
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X		
DEROUILHE François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS	X		
HOURS André	MALBOSC	X		
BRUN Marc	MEYRAS	X		
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X		
VEYRENC Yves	PONT DE LABEAUME	X		
LAURIOL Samuel	PRADONS			
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X		
AUDIBERT François	RIBES		Pouvoir à CHARRIER	
IMBERT Guy	ROCHER	X		
CAMPO Hervé	ROCLES			

BEDAGUE Gery	ROSIERES		Pouvoir à Kob	
POUGET Eric	ROSIERES		Pouvoir à VILLALONGA	
CARON Christian	RUOMS			
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES			
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES			
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS			
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X		
LORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE		Pouvoir à PASCAL J.	
MINJOULAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X		
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X		
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		Pouvoir à MERINE P.	
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIERES	X		Suppléant : CARRERES Thierr
CHABRY Christophe	SAMPZON			
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X		Suppléant : ROUSSEL Eric
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X		Suppléant : KOLACNY Liliane
GANDON Christian	UCEL	X		
BOYER Joël	UCEL			
GIAUFRET Hervé	UCEL			
PERRIER Bernard	UZER	X		Suppléant : AUBERT Yves
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X		
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X		
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS		Pouvoir à ARCHIMBAUD	
CHEREL Xavier	VERNON			
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X		
BOISSIN Odile	VINEZAC	X		
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X		
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie			
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE			
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X		
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X		
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		Suppléant : SOUBEYRAND Jacky
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X		
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X		
GINEVRA Stéphane	CHIROLS		Pouvoir à GARRIDO	
MAISONNEUVE Patrick	FONS			
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X		
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE		Pouvoir à CHASTAGNIER	
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X		
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à BESANCENOT	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		Pouvoir à COROMINA	
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC			
UGHETTO René	SIAEP BARJAC			
AGERON Claude	SIAEP BARJAC			
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X		
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X		
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à LACROIX B.	
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres		Pouvoir à FALLOT J.	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERNIN			

Objet : 1.5 Budget primitif - Assainissement - 2023

Le projet de budget primitif 2023 « assainissement » s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 8 062 945.11€, contre 10 221 700 € en 2022 (- 21.12 %). 4 863 720 €, contre 5 394 525 € en 2022 (- 9.84 %), sont inscrits en section d'exploitation et 3 199 225.11 €, contre 4 827 175 € en 2022 (- 33.72 %), en section d'investissement. Les comparaisons entre exercices sont réalisées uniquement entre budgets primitifs, sans intégration des décisions modificatives adoptées au cours de l'année 2022.

❖ Déclinaison du sous-budget «ASSAINISSEMENT COLLECTIF» :

Section d'exploitation :

Les **recettes** proviennent principalement :

- du chapitre 70 «vente de produits fabriqués ... » pour 3 961 020 €, contre 3 055 600 € en 2022 (+ 29.63 %),
- du chapitre 74 «subventions d'exploitation» pour 50 000 €, idem que 2022,
- du chapitre 75 «autres produits de gestion courante» pour 65 000 €, contre 73 400 € en 2022 (- 11.44 %). Concerne le nouveau projet SENEGAL, DIAROUME),
- du chapitre 77 «produits exceptionnels» pour 5 000 €, contre 1 233 625 € en 2022 (- 99.59 %),
- du chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 535 000 €, contre 635 000 € en 2022 (-15.75 %).

Les **dépenses**, en regard, comprennent notamment les :

- chapitre 011 «charges à caractère général» pour 1 347 386 €, contre 1 627 600 € en 2022 (- 17.19 %),
- chapitre 012 «charges de personnel et frais assimilés» pour 985 666 €, contre 933 311 € en 2022 (+ 5.61 %). Il s'agit du remboursement des charges de personnel et frais assimilés au budget gestion générale,
- chapitre 65 «autres charges de gestion courante» pour 177 068 €, contre 309 250 € en 2022 (-42.64 %) dont une partie de contributions d'ASST au budget «gestion générale»,
- chapitre 014 «atténuation de produits» pour 160 000 € contre 200 000 € en 2022 (- 20 %),
- chapitre 66 «charges financières» pour 210 000 €, contre 207 500 € en 2022 (+ 1.20 %),
- chapitre 67 «charges exceptionnelles» pour 15 000 €, contre 42 964 € en 2022 (-65.09 %),
- chapitre 68 «dotations provisions» pour 150 000 €, contre 125 000 € en 2022 (+ 20 %). Cela concerne les provisions pour impayés,
- chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 1 176 000 €, contre 1 182 000 € en 2022 (- 0.51 %),
- chapitre 023 «virement à la section d'investissement» pour 267 155 €, contre 420 000 € en 2022 (- 36.39 %).

Section d'investissement :

Les **recettes** proviennent essentiellement :

- du chapitre 13 «subventions d'investissement» pour 849 937.28 €, contre 577 500 € en 2022 (+ 47.18 %),
- du chapitre 16 «emprunts» pour 496 332,83€, contre 496 332.83 € en 2022 (-79.69 %). Il s'agit là d'une prévision, les besoins définitifs de financement seront connus après reprise des résultats 2022,
- du chapitre 021 «virement de la section d'exploitation» pour 267 155€, contre 420 000 € en 2022 (- 36.39 %),
- du chapitre 040 «opération d'ordre transfert entre sections» pour 1 176 000 €, contre 1 182 000 € en 2022 (- 0.51 %),
- du chapitre 041 «opérations patrimoniales» pour 300 000 €, contre 150 000 € en 2022 (+ 100%). Cela correspond aux écritures d'ordre sur les remboursements des avances aux entreprises.

Les **dépenses** se composent essentiellement :

- du chapitre 21 «immobilisations corporelles (hors opérations)» pour 393 927.50 €, contre 300 000 € en 2022 (+ 31.31 %),
- des opérations d'équipement pour 1 413 197.61 €, contre 2 830 000 € en 2022 (-50.06 %),
- du chapitre 16 «emprunts et dettes assimilées» pour 427 000 €, contre 424 000 € en 2022 (+ 0.71 %),
- du chapitre 020 «dépenses imprévues» pour 60 000 €, contre 247 875 € en 2022 (- 75.79 %),
- du chapitre 040 «opérations d'ordre de transfert entre sections» pour 535 000 €, contre 635 000 € en 2022 (-15.75 %),
- du chapitre 041 «opérations patrimoniales» pour 300 000 €, contre 150 000 € en 2022 (+ 100 %). Cela correspond aux écritures d'ordre sur les remboursements des avances aux entreprises.

❖ Déclinaison du sous-budget – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) :

Section d'exploitation :

Les **recettes** proviennent principalement :

- du chapitre 70 «vente de produits» pour 247 700 €, contre 275 300 € en 2022 (- 10.03 %)

Les **dépenses**, en regard, comprennent notamment les :

- chapitre 011 «charges à caractère général» pour 37 524 €, contre 31 500 € en 2022 (+ 19.12 %),
- chapitre 012 «charges de personnel et frais assimilés» pour 218 258 €, contre 206 900 € en 2022 (+ 5.49 %). Il s'agit du remboursement des charges de personnel et frais assimilés au budget gestion générale,
- chapitre 65 «autres charges de gestion courante» pour 49 588 €, contre 108 000 € en 2022 (- 54.09 %), dont une partie de contributions d'ASST au budget «gestion générale».

Section d'investissement :

Les **recettes** proviennent essentiellement :

- du chapitre 4582 «opérations pour compte de tiers» pour 105 800 €, contre 9 000 € en 2022 (+ 1 075.56 %),
- du chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » pour 4 000 €.

Les **dépenses** se composent essentiellement :

- du chapitre 4581 «opérations pour compte de tiers» pour 70 100 €.

L'ensemble des opérations de ce budget annexe est retracé dans les tableaux suivants :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 330 900,00	0,00	4 208 720,00	4 208 720,00	4 208 720,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	51 500,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	73 400,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 455 800,00	0,00	4 323 720,00	4 323 720,00	4 323 720,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 303 725,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 759 525,00	0,00	4 328 720,00	4 328 720,00	4 328 720,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	635 000,00		535 000,00	535 000,00	535 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		635 000,00		535 000,00	535 000,00	535 000,00
TOTAL		5 394 525,00	0,00	4 863 720,00	4 863 720,00	4 863 720,00

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 863 720,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 659 100,00	0,00	1 384 910,00	1 384 910,00	1 384 910,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 140 211,00	0,00	1 203 999,00	1 203 999,00	1 203 999,00
014	Atténuations de produits	200 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante	417 250,00	0,00	226 656,00	226 656,00	226 656,00
Total des dépenses de gestion des services		3 416 561,00	0,00	2 975 565,00	2 975 565,00	2 975 565,00
66	Charges financières	207 500,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
67	Charges exceptionnelles	43 464,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	125 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		66 000,00	66 000,00	66 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 792 525,00	0,00	3 416 565,00	3 416 565,00	3 416 565,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	420 000,00		267 155,00	267 155,00	267 155,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 182 000,00		1 180 000,00	1 180 000,00	1 180 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 602 000,00		1 447 155,00	1 447 155,00	1 447 155,00
TOTAL		5 394 525,00	0,00	4 863 720,00	4 863 720,00	4 863 720,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 863 720,00
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	577 500,00	0,00	849 937,28	849 937,28	849 937,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 468 675,00	0,00	496 332,83	496 332,83	496 332,83
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 046 175,00	0,00	1 346 270,11	1 346 270,11	1 346 270,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	29 000,00	0,00	105 800,00	105 800,00	105 800,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 075 175,00	0,00	1 452 070,11	1 452 070,11	1 452 070,11
021	Virement de la section d'exploitation (4)	420 000,00		267 155,00	267 155,00	267 155,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 182 000,00		1 180 000,00	1 180 000,00	1 180 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 752 000,00		1 747 155,00	1 747 155,00	1 747 155,00
TOTAL		4 827 175,00	0,00	3 199 225,11	3 199 225,11	3 199 225,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 199 225,11
---	--------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	322 000,00	0,00	393 927,50	393 927,50	393 927,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 830 000,00	0,00	1 413 197,61	1 413 197,61	1 413 197,61
	Total des dépenses d'équipement	3 309 000,00	0,00	1 807 125,11	1 807 125,11	1 807 125,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	424 000,00	0,00	427 000,00	427 000,00	427 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	250 175,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Total des dépenses financières	704 175,00	0,00	487 000,00	487 000,00	487 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	29 000,00	0,00	70 100,00	70 100,00	70 100,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 042 175,00	0,00	2 364 225,11	2 364 225,11	2 364 225,11
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	635 000,00	0,00	535 000,00	535 000,00	535 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	785 000,00	0,00	835 000,00	835 000,00	835 000,00
	TOTAL	4 827 175,00	0,00	3 199 225,11	3 199 225,11	3 199 225,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 199 225,11
---	---------------------

Les commissions des finances et des travaux et la CCSPL sont saisies du budget 2023 « assainissement » les 5 décembre et 6 décembre 2022.

Le comité syndical, à la majorité des membres présents (contre : Liliane KOLACNY, Yves AUBERT, Jérémy VILLALONGA, Michel BUFERNE, Yves VEYRENC, François DEROUILLHE, Bernard LACROIX, Joseph FALLOT, Daniel MARHIC, Nicolas CHARRIER, Wilfrid KOB ; abstentions : Claude MINJOULAT-REY, Alexandra AMIEL, Guillaume GRASSET, Odile BOISSIN) APPROUVE le budget primitif 2023 « Annexe n°2 assainissement » tel que présenté par le président.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL